

MAIRIE

DE

**Seyne-les-Alpes**ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE
04140

TÉL. 04 92 35 00 42

FAX. 04 92 35 18 98

e-mail : mairie@seynelesalpes.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Mercredi 2 Novembre à 20h40

I/ Mise en place d'une nouvelle gestion pour les HLM St Pierre

Délibération de principe pour l'attribution du marché à l'office de Maître VIDAL. Voté à l'unanimité.

II/ Ressources Humaines

- **Réorganisation des services techniques et modification convention liée.** M. Manuel Lebarbier devient Chef des Services Techniques de la commune de Seyne-les-Alpes, ce qui implique le vote d'une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent auprès de la commune de Montclar (durée et étendue des missions limités). Voté à l'unanimité.
- **Convention avec le SDIS pour un agent technique.** Le Maire est autorisé à signer la convention avec le SDIS04 pour organiser l'emploi du temps d'un agent communal qui est également pompier volontaire. Le Maire est autorisé à signer les prochaines éventuelles conventions pour d'autres agents qui seraient dans le même cas de figure. Voté à l'unanimité.
- **Modification convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCPS.** Pas de vote, l'affaire a déjà été réglée.

III/ Préparation de la saison hivernale

- **Acceptation et affectation du don financier de la Lufthansa.** Le don de 150 000,00 € octroyé par la Lufthansa est affecté au projet de réaménagement de la station du Grand-Puy, sous réserve d'évolution du plan de financement. Voté à 12 voix pour et 3 voix contre (L. PASCAL + pouvoir N. ESCLAPEZ, G. CHABOT).
- **Servitudes lignes enterrée et transformateur avec ERDF.** Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions et documents nécessaires au déplacement et au changement du transformateur du Grand-Puy dans le cadre du réaménagement de la station. Voté à l'unanimité.
- **Embauche saisonniers Grand-Puy.** Ouverture de 13 postes saisonniers pour la saison + 1 poste à temps complet dès novembre. Voté à l'unanimité.
- **Tarifs et questions liées aux assurances collectives skieurs.** Le Maire est autorisé à signer l'avenant + fixation du tarif Assur'Gliss à 2,40 € TTC + de la commission à percevoir à 0,86 € TTC + reversement au Ski Club pour la saison prochaine. Voté à l'unanimité.
- **Renouvellement conventions de déneigement voies privées et tarifs.** Renouvellement à l'identique. Voté à l'unanimité.
- **Renouvellement conventions de déneigement avec des prestataires privés et tarifs.** Renouvellement à l'identique. Voté à l'unanimité.
- **Renouvellement marché déneigement avec le Département.** Le Maire est autorisé à présenter et signer le marché pour la route départementale de Maure. Voté à l'unanimité.

IV/ Demandes de subventions

- **Auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour les périmètres des sources des Hauts Savornins et Vignasse.** Validation du programme et autorisation du Maire à déposer : Partie traitement 9 319,00 € HT + Partie clôtures et autres mises en conformité 88 523,00 € HT. Voté à l'unanimité.

- **Auprès de la région PACA pour un appel à projet spécifique FEADER.** Validation du programme et autorisation du Maire à déposer : Travaux à la Maison du Mulet 98 000,00 € HT. Voté à 12 voix pour et 3 abstentions (L. PASCAL + pouvoir N. ESCLAPEZ, G. CHABOT).
- **Auprès du Département pour le séjour à St Michel l'Observatoire de l'école élémentaire.** Validation du programme et autorisation du Maire à déposer : Séjour d'un montant total de 3 408,00 € avec une part communale de 1 591,20 € et départementale de 288,00 €. Voté à l'unanimité.

V/ Comptabilité

- **Décisions modificatives budgétaires.** Comptabilisation du FPIC sur le budget général. Voté à l'unanimité.
- **Tarifs navette transports.** Reconduction des tarifs précédents + ajout d'un tarif navette supplémentaire bus 9 places pour le Fanget à 21,00 € TTC et 2,50 € TTC le kilomètre pour navettes autres que celles énumérées. Voté à l'unanimité.
- **Tarifs droit de place marché.** A compter du 1^{er}/01/2017 le tarif 1,25 € le M.L./jour passe à 1,30 € et le tarif 3,45 € le M.L./jour passe à 3,50 €. Voté à l'unanimité.

VI/ Questions diverses

- **Nouveau contrat d'assurance.** Nouveau contrat auprès de la SMAACL pour un tarif de 20 450,04 € TTC sans franchise. Voté à l'unanimité.
- **Conventions de pâturage tripartites à compter de janvier 2017.** Le Maire est autorisé à signer les 6 conventions à intervenir avec l'ONF et les 3 groupements pastoraux de la commune. Voté à l'unanimité.
- **Vente d'un terrain au Département quartier de Couloubroux.** Vente de la zone nécessaire à l'arrêt de la ligne de bus (échange de domanialité sans paiement). Voté à l'unanimité.
- **Convention Musique dans les écoles.** Renouvellement pour l'année 2017 avec une légère augmentation. Voté à l'unanimité.
- **Paiement des frais de scolarité d'un enfant scolarisé à Digne-les-Bains.** Accord de paiement car obligation imposée par l'Académie. Montant de 682,29 € TTC pour une partie de l'année. Voté à l'unanimité.

Séance levée à 22h45.